



Avis d'appel à candidature pour la concession multi-services/délégation de service public des services publics de l'eau potable et d'assainissement

I – Identification de la Collectivité délégante

Commune de VALLON PONT D'ARC (Ardèche)
Mairie de Vallon Pont d'Arc
1 Place de la Résistance
07150 VALLON PONT D'ARC
Code NUTS : FRK22
Téléphone : 04 75 88 02 06

II – Objet de la consultation

Concession/Délégation de Service Public multi-services des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur le territoire de la collectivité.

La procédure de sélection des candidatures et des offres s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 1411-1 et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la troisième partie du code de la commande publique.

III – Caractéristiques principales et durée de la délégation

Classification C.P.V. :

Objet principal : 65111000-4 (distribution d'eau potable)
Objet complémentaire : 90400000-1 (service des eaux usées)

Lieu d'exécution :

Ensemble du territoire de la Collectivité.

Caractéristiques actuelles du service de l'eau potable, objet de la délégation : voir règlement de la consultation

Caractéristiques actuelles du service de l'assainissement collectif, objet de la délégation : voir règlement de la consultation

Caractéristiques actuelles du service de l'assainissement non collectif, objet de la délégation : voir règlement de la consultation

Les missions confiées au futur Délégué sont : voir règlement de la consultation

Durée du contrat : Le Délégué sera chargé de la gestion du service public à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 10 ans soit jusqu'au 31 décembre 2035.

Valeur estimée de la concession : voir règlement de la consultation

IV – Déroulement de la consultation

Voir règlement de la consultation

V – Conditions de participation

1 – Conditions générales :

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. L'unité monétaire utilisée devra être l'euro.

Les candidats pourront se présenter soit seuls, soit en groupement d'entreprises. En cas de groupement, le contrat ne sera conclu qu'avec un groupement solidaire.

Dans un objectif de transparence de la gestion de la délégation et selon la forme et/ou la nature juridique du candidat à la délégation, le délégant se réserve, au cours des négociations, la possibilité d'exiger du candidat, au cas où son offre serait retenue, la création d'une société dédiée à la gestion du service délégué.

2 – Dossier de candidature :

Les candidats remettront un dossier de candidature permettant à la Commission de délégation de service public d'apprécier leurs garanties professionnelles et financières, le respect par les candidats de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail, et leur aptitude à assurer la continuité du service public ainsi que l'égalité des abonnés devant ce service.

Ce dossier devra au minimum comprendre, pour chaque candidat, quelle que soit sa forme juridique, et en cas de groupement de candidats, pour chaque membre du groupement, les justificatifs visés aux points suivants :

- nom, numéro de téléphone et mail de la personne suivant le dossier,
- garanties professionnelles :
 - références et certificats de capacité de moins de trois ans de collectivités ayant délégué des services publics de taille comparable
 - certifications éventuelles du candidat pour la gestion des services délégués (normes ISO ou documents équivalents)
- garanties financières :
 - bilans et comptes de résultat des 3 dernières années (2023, 2022 et 2021)
 - attestations de banques
 - attestations d'assurances en cours de validité, responsabilité civile, professionnelle et d'atteinte à l'environnement
 - chiffre d'affaires global et pourcentage du chiffre d'affaires correspondant aux contrats de concessions/délégations de service public
- attestation sur l'honneur du respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail
- aptitude à assurer la continuité du service public ainsi que l'égalité des abonnés devant ce service :
 - organisation commerciale et technique (localisation agence gestionnaire du contrat, moyens humains, matériels, etc.)
 - organisation clientèle
 - organisation de la gestion de crise
- extrait K bis
- attestations fiscales conformes à l'article R.3123-18 et l'annexe n°4 du code de la commande publique,
- attestations sociales conformes à l'article R.3123-18 et l'annexe n°4 du code de la commande publique,
- déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-14 du code de la commande publique, et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18, L.3123-19 et L.3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R.3123-8 du même code sont exacts

Si les candidats ne peuvent fournir tout ou partie des documents exigés ci-dessus, ils en exposeront les motifs.

3 – Date limite de réception des candidatures :

Jeudi 19 décembre 2024 à 15h

Les dossiers de candidature parvenus hors délai ne seront pas retenus et ne seront pas ouverts.

VI – Modalités de remise des candidatures

Les candidatures doivent être transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur de la Collectivité, à l'adresse URL suivante : <https://www.achatpublic.com/>

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur candidature en « dernières minutes » et de s'assurer par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme. La transmission des enveloppes est horodatée selon le système de la plateforme sécurisée.

Le détail des modalités de remise des candidatures est indiqué dans le règlement de la consultation.

VII – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **le 6 décembre 2024 à 12h**, une demande **exclusivement par le biais de la plateforme dématérialisée (profil d'acheteur de la Collectivité)**.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à tous les candidats s'étant inscrits sur la plateforme le 13 décembre 2024 au plus tard. Cette réponse sera envoyée aux candidats sur l'adresse mail précisée lors de l'inscription.

VIII – Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Lyon

184 rue Duguesclin

69433 LYON CEDEX 3

Poste : 04 78 14 10 10

Télécopie : 04 78 14 10 65

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://lyon.tribunal-administratif.fr/>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Lyon

Palais des Juridictions administratives

184 rue Duguesclin

69433 LYON CEDEX 3

Poste : 04 78 14 10 10

Télécopie : 04 78 14 10 65

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://lyon.tribunal-administratif.fr/>